

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

|                |
|----------------|
| Référence      |
| <b>2026-15</b> |

|                          |
|--------------------------|
| Objet de la délibération |
| Délégués du CNAS         |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 13       | 14                        |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 24/03/2026             |

|                  |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 24/03/2026       |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |

L'an 2026, le 30 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

**Présents** : M. RONZIER Julien, Maire, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, PHALIPPON Sandrine, POYET Manon, BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. LACOMBE Serge à M. RONZIER Julien

**Excusé(s)** : Mme POMMIER Régine

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DUMAS Jean-Marc

**Objet de la délibération** : Délégués du CNAS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour les œuvres sociales du personnel communal, la commune a adhéré au CNAS, Comité National Action Social qui gère les avantages sociaux du personnel (médailles, vacances, loisirs, aides diverses).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260330-2026-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026  
Publication : 03/04/2026

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

Conformément aux statuts et notamment l'article 24 du règlement,  
Chaque collectivité doit désigner un délégué représentant le Collège des élus et le collège des agents

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en  
préfecture du  
LOIRE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

L'assemblée désigne :

- **Mme PERRIN Sophie** comme représentante de la Commune au CNAS
- **Mme MARKOVIC Alexandra** comme représentante pour les agents

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 31/03/2026

Le Maire  
Julien BONZIER



Secrétaire de séance  
M. DUMAS Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par voie électronique le

16 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260330-2026-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026  
Publication : 03/04/2026